

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT  
COMMERCIAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 25 septembre 2025, chargée d'examiner le dossier de l'enseigne OPTICAL CENTER sur la commune de Soyaux,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 25 septembre 2025,

**ARRETE**

**Article 1er :** Monsieur Philippe VERGNAUD, Conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 25 septembre 2025.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 24 SEP. 2025

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Reçu en Préfecture

le : 24 SEP. 2025

Affiché ou notifié

le :

24 SEP. 2025